

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2022
COMMUNE DE BAYEL

La réunion a débuté le 15 décembre 2022 à 18h00 sous la présidence du Maire, Madame CAILLET Laurence.

Membres présents :

Madame CAILLET Laurence
Madame COCHARD Elodie
Madame DOS SANTOS Marinette
Madame FERNANDES Angélique
Monsieur GATINOIS Michel
Monsieur GROSJEAN Frédéric
Monsieur HONERCHICK Romain
Madame LARUE Sandra
Monsieur LEGROS Damien
Monsieur ORRIBE Franck

Membres absents représentés :

Madame CUIF Fanny Pouvoir donné à Mme COCHARD Elodie
Monsieur MASSON François Pouvoir donné à M GATINOIS Michel

Membres absents :

Monsieur MONNE Bernard
Madame PLOIX Stéphanie
Monsieur SIMONNOT Vincent

Secrétaire de séance : Monsieur GATINOIS Michel

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres), atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

57_2022 - Admission en non valeur,
58_2022 - Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de la RD 47,
59_2022 - Demande de location du local communal rue de la Poste pour ouverture d'une épicerie,
60_2022 - Ouverture de crédits avant vote du Budget Primitif 2023,
61_222 – Subvention à la Ptit Assoc des Ecoles Bayelloises pour les tickets de manège,
- Questions diverses

Adoption du procès-verbal du 07 novembre 2022 à l'unanimité

57_2022 - Admission en non valeur,

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité d'accepter l'admission en non-valeur présentée par la cheffe du Service de Gestion Comptable de Bar Sur Aube, Madame PERRIN Céline, Inspecteur Principal des Finances Publiques.

En effet, au vu de l'absence de solvabilité de la redevable concernée et de l'ancienneté de la dette, celle-ci risque de se retrouver prescrite.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **DECIDE** d'accepter l'admission en non-valeur présentée pour la somme globale de 28.80 €. Mandat sera émis au 6541.

Vote : 10 pour – 1 abstention (F.ORRIBE) – (1 non votant)

58_2022 - Maîtrise d'oeuvre pour les travaux d'aménagement de la RD 47,

Madame le Maire expose à l'assemblée, que dans le cadre de l'étude pour l'aménagement du RD 47, il est nécessaire d'être accompagné par un Maître d'oeuvre. Considérant, que le levé topographique a été confié au cabinet C3i, elle propose de leur confier la maîtrise d'oeuvre pour cette opération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Madame le Maire, et après délibération, à l'unanimité,

- **CONFIE** la mission de maîtrise d'oeuvre au cabinet C3i lequel sera rémunéré comme ci-dessous :
 - o Phase AVP (étude avant-projet) 8.400 €
 - o Phases PRO, ACT, VISA, DET et AOR : en fonction du montant des travaux du programme de l'année :
 - < 50.000 € H.T. = 5.000 €
 - ≥ 50.000 € H.T. et ≤ 150.000 € H.T. = 6.25 %
 - <150.000 € H.T. = 5.75 %
- **CHARGE** Madame le Maire de signer tout document nécessaire et notamment l'acte d'engagement avec le cabinet C3i.

11 voix pour

1 non-participant

59_2022 - Demande de location du local communal rue de la Poste pour ouverture d'une épicerie,

Madame le Maire informe ses collègues qu'elle a reçu un courrier émanant de Madame Christine PARENT, domiciliée à BAYEL, en date du 25 novembre dernier, par lequel, l'intéressée sollicite de la Commune de BAYEL la location du local rue de la Poste devant le tiers-lieu « La Jalotte ».

Madame Christine PARENT envisage d'y installer à compter du 1^{er} février 2023, une petite épicerie de première nécessité et de produits locaux. Ce choix est stratégique puisque ce local se situe au centre du village.

Madame le Maire expose que la présence d'une petite épicerie dans la commune serait très positif et rendrait sans doute de nombreux services aux administrés. Elle propose de fixer le loyer à cent cinquante euros (150 €) par mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu la lecture du courrier de Madame Christine PARENT et les explications de Madame le Maire, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** de louer à Madame Christine PARENT, le local situé rue de la Poste à compter du 1^{er} février 2023, afin d'y installer une épicerie,
- **FIXE** le loyer mensuel à cent cinquante euros (150 €),
- **CHARGE** Madame le Maire de signer le bail commercial à intervenir, et tout autre document nécessaire à cette implantation.

12 voix pour

60_2022 - Ouverture de crédits avant vote du Budget Primitif 2023.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les crédits sont ouverts suite au vote du Budget Primitif par l'assemblée délibérante.

Néanmoins, il peut s'avérer nécessaire d'engager et de mandater les dépenses d'investissement dès le mois de janvier, avant que le budget primitif n'ait pu être voté.

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ordonnateur, sur autorisation du conseil municipal, d'engager, de liquider et de mandater, dès le 1^{er} janvier de l'exercice, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des prévisions globales de dépenses d'investissement de l'année précédente, déduction faite des dépenses obligatoires (remboursement d'emprunts).

Après avoir pris connaissance des propositions d'ouverture de crédits, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Madame le Maire à engager, liquider et mandater, dès le 1^{er} janvier 2023, les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des prévisions globales de dépenses d'investissement de 2022 tel que présentés dans le tableau ci-dessous,

N° d'opération	Opérations	Comptes	Intitulés de compte	Montant
71	Trx accessibilité	2135	Trx aménagement	50.000 €
54	Trx de voirie RD 47	2151	Voirie	15.000 €
64	Logements commx	2135	Trx logement	10.300 €

12 voix pour

61_2022 – Subvention à la Ptit Assoc des Ecoles Bayelloises

Madame le Maire informe l'assemblée que lors de la fête patronale qui a eu lieu en septembre 2022, comme chaque année des tickets de manège ont été offerts à tous les enfants du village (jusqu'en CM2) et/ou fréquentant nos écoles, et qu'il convient de prendre en charge la dépense supportée par l'Association « La Ptit' Assoc des Ecoles Bayelloises » pour un montant de 330 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **DECIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 330 € (trois cent trente euros) à l'Association « La Ptit' Assoc des Ecoles Bayelloises », compte 6574.

Questions et informations diverses

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal :

- De l'avancement des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux et de leurs accès,
- De l'implantation d'un espace vert et la plantation de trois arbres dans la cour de La Cabane aux Enfants,
- De la plantation de l'Arbre de la Laïcité à l'école élémentaire,

- D'informations sur le délestage électrique,
- De l'Annexion au PLU de l'arrêté d'instauration du périmètre de protection du captage d'eau potable,
- D'une demande de location du local de l'ancienne boucherie Voie des Artisans,
- De la rédaction d'articles pour la presse par Madame le Maire assorti de photos,
- De la distribution de petits présents et des vœux du 1^{er} janvier aux résidents de la Maison de Retraite La Belle Verrière,

Madame Elodie COCHARD expose une question de Mme Fanny CUIF laquelle souhaiterait, pour le don du sang, organiser un covoiturage pour emmener les bayellois volontaires à la collecte de don du sang organisée à BAR SUR AUBE ; le but ultime serait d'organiser une collecte à BAYEL sachant que le minimum de donneurs doit être d'au moins quarante. Madame le Maire, favorable à cela, propose d'en reparler et d'organiser ce transport et collecte future.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 18h45.

Monsieur GATINOIS Michel
Secrétaire de séance



Madame CAILLET Laurence,
Maire

